



Communiqué du 11/04/2019

Formation continue :

le ministère veut mettre en place des formations obligatoires sur le temps des vacances !

Inacceptable pour la FNEC FP-FO !

Lors d'un groupe de travail le 3 avril, la direction générale des ressources humaines (DGRH) a indiqué la volonté du ministre d'ouvrir par un nouveau décret la possibilité d'organiser de la formation continue sur le temps des vacances.

La DGRH a indiqué que suite à la mise en œuvre de la spécialité numérique et informatique, il y avait un nouveau besoin et que les modalités actuelles d'organisation de la formation continue ne permettaient pas d'y répondre.

Le ministre envisage donc un décret qui permettra de proposer des formations, rémunérées, sur le temps des petites vacances. Cela pourra être de la formation à l'initiative de l'institution (pas plus de 5 jours) ou à la demande de l'enseignant.

La délégation de la FNEC FP-FO s'est opposée au principe de la formation pendant les vacances et a précisé que même si cela reposait sur le volontariat (ce qui n'était de toute façon pas la proposition du ministre), on connaissait les pressions qui pourraient s'exercer sur les personnels.

La FNEC FP-FO a donc exigé que la formation continue soit maintenue dans le cadre réglementaire actuellement en vigueur c'est-à-dire sur le temps de travail devant élèves et revendique que le remplacement soit systématiquement assuré.

La DGRH a répondu que le projet de décret serait maintenu car il y avait un besoin.

La FNEC FP-FO n'accepte pas ce nouveau passage en force et réaffirme ses revendications :

- . NON à la formation continue sur le temps des vacances ;
- . OUI à une véritable formation continue, choisie, sur le temps de travail.